

Élections fédérales - mai 2011

Contrôle des armes à feu :

POSITION DES PARTISⁱ

LE BLOC QUÉBÉCOIS

- A voté à l'unanimité pour le maintien du registre des armes d'épaule en septembre 2010.
- A proposé l'exonération permanente des frais d'enregistrement des armes à feu, la fin de l'amnistie et l'entrée en vigueur du Règlement sur le marquage des armes à feu.

LE PARTI LIBÉRAL

- A voté à l'unanimité pour le maintien du registre des armes d'épaule en septembre 2010.
- Huit députés qui avaient appuyé le projet de loi conservateur en 2e lecture ont changé de position.
- Propose l'exonération permanente des frais d'enregistrement d'armes à feu, des modifications aux formulaires et l'ajout d'une infraction non-criminelle visant ceux qui oublieraient par inadvertance de procéder à l'enregistrement d'une arme à feu.

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

- A permis un vote libre sur le projet de loi C-391 en septembre 2010. 30 députés du NPD ont voté pour le maintien du registre des armes d'épaule en septembre 2010 alors que 6 autres ont voté pour son abolition. (Six députés qui avaient appuyé le projet de loi conservateur en 2e lecture en septembre 2009 ont changé de position.)ⁱⁱ
- A annoncé le dépôt d'un projet de loi d'initiative privé le 8 octobre 2010 afin de « 1) ne pas imposer de sanction criminelle lors d'un premier manquement au devoir d'enregistrer son arme d'épaule; 2) mandater la vérificatrice générale à surveiller les coûts associés au registre; 3) protéger les informations privées des propriétaires d'armes à feu; 4) créer une garantie légale quant au respect des droits des autochtones; 5) assurer la gratuité permanente de l'enregistrement; 6) permettre aux Forces armées et à la police de partager avec le Programme canadien des armes à feu certaines informations importantes, incluant celles reliées aux problèmes de santé mentale. »ⁱⁱⁱ
- N'a pas de ligne de parti sur la question du registre.

LE PARTI CONSERVATEUR

«... un gouvernement conservateur majoritaire réélu abolira une bonne fois pour toutes le coûteux et inutile registre des armes d'épaule ». – Communiqué de presse, 4 avril 2011.

- A voté à l'unanimité pour l'abolition du registre des armes d'épaule en septembre 2010.
- A introduit deux projets de lois gouvernementaux (C-21 et C-24), un projet de loi au Sénat (S-5) et deux projets de loi d'initiative privé (C-301 et C-391) visant tous à mettre fin à l'enregistrement des armes à feu. Certains de ces projets de loi visaient aussi à affaiblir d'autres mesures du contrôle des armes (permis d'armes à feu, armes restreintes, etc.).
- A caché des données témoignant de l'efficacité et de la rentabilité du programme.
- A proposé de renoncer à 20,9 millions de revenus pour l'année financière imminente en annulant les frais associés au renouvellement des permis d'armes à feu.

- A mené des campagnes de publicité et de financement qui désinformaient le public à propos du registre des armes et qui accusaient les « élites urbaines » de « criminaliser les citoyens en région ».
- A organisé des campagnes de levée de fonds pour des clubs de tir.
- A accordé et prolongé une amnistie à six reprises pour ceux qui ne se sont pas souciés d'enregistrer leurs armes à feu ou de renouveler leur permis, nuisant à l'exactitude des données du registre des armes.
- A démis de ses fonctions le directeur du Programme canadien des armes à feu qui a exprimé son soutien au registre des armes.
- A failli à nos obligations internationales de combattre le trafic illégal d'armes à feu en reportant le Règlement sur le marquage des armes à feu à trois reprises.
- A failli à ses obligations de mettre à jour la liste des armes restreintes et prohibées—ce qui n'a pas été fait depuis 1995—permettant ainsi à des nouvelles armes avec certaines caractéristiques « militaires » d'être vendues comme des armes non-restreintes (comme les armes de chasse).
- A désigné un membre du lobby des armes en tant qu'unique représentant de la société civile canadienne lors des rencontres à l'ONU organisées pour discuter de stratégies visant à combattre le trafic illégal d'armes à feu.
- A mis en place un comité consultatif sur les armes à feu entièrement composé de propriétaires d'armes connus pour leur position à l'encontre de la loi actuelle et en faveur de la possession d'armes à des fins d'autodéfense.

LES DÉPUTÉS INDÉPENDANTS

André Arthur :

- A voté pour l'abolition du registre des armes d'épaule en septembre 2010.
- A déclaré en Chambre des communes : « *Monsieur le Président ... Je n'aurai aucune hésitation à voter pour l'abolition du registre des armes à feu longues d'épaule ... Quant aux députés qui passeront jugement sur ce projet de loi aujourd'hui, j'espère qu'ils se rappelleront que la loi a été adoptée par manipulation politique après les événements de Polytechnique.* »^{iv}

Helena Guergis :

- A voté pour l'abolition du registre des armes d'épaule en septembre 2010.

ⁱ La majorité des points tirés de : **Coalition pour le contrôle des armes**, « Le contrôle des armes: Les faits », avril 2011, http://www.guncontrol.ca/francais/F/Les_faits.pdf

ⁱⁱ <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/how-mps-voted-on-gun-registry/article1719133/?from=1727763>

ⁱⁱⁱ <http://www.npd.ca/article/npd-d-pose-un-projet-loi-sur-armes-d-paule>

^{iv} <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4658923&Language=F>